

**EthicsLab 1st Anniversary
International Conference
Yaoundé, Cameroon March 17-18, 2020**

The Corporate Responsibility to Respect Human Rights in Africa

The discourse on corporate accountability for human rights violations has been shaped to a great extent by the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights (UNGPs), resulting from the work of John Ruggie, the UN Secretary-General's Special Representative for Business and Human Rights. The UNGPs were endorsed by the UN Human Rights Council in June 2011 and rest on three pillars: the State duty to *protect* against human rights violations; the corporate responsibility to *respect* human rights in their operations; and greater access by victims to effective *remedy*, both judicial and non-judicial, for human rights violations.

The focus of this conference is the second pillar i.e. the corporate responsibility to *respect* human rights. While this pillar is increasingly scrutinized, it is mostly done in Western academic contexts. An African perspective on what this second pillar means and entails is lacking despite the continent being the breeding ground for many human rights atrocities attributed to corporations. This conference engages with African intellectual traditions, experiences and expectations, and explores the potential of such African contribution to the business and human rights debate. In this respect, we expect to explore at least four avenues:

- 1) Foundations: What are the foundations of a corporate responsibility to respect human rights? We expect to debate the notion of respect itself, how non-Western and particularly African conceptions of respect may help develop a 'beyond do no harm' approach to respect, and what such approach means for the realization of socio-economic rights in Africa.
- 2) Policy: What are the advantages and drawbacks of human rights due diligence as an instrument or proxy for the corporate responsibility to respect? Our focus here will be on how the specific conflict and poor-resource-setting context of Africa may help shape policies, both at the business and state levels.
- 3) Law: What are the implications of mandating respect for human rights in both domestic and international law, and how doing so help transcend the current weaknesses of the domestic legal framework of many African countries? Given the fragility of political institutions in many African states and the absence of a legal framework regarding business and human rights, we question the instrumentality of building a more robust legal framework beyond the soft law approach advocated by Ruggie in the UNGPs.
- 4) Ethics: What should managers and corporate executive do in the absence of Law and Policy? Our focus here will be to address the specific ethical obligations of local and multinational corporate executives and what is reasonable to expect from them when the regulatory pattern is lacking or very weak.

We call for proposals in any discipline that may help address these areas. Submission of proposals and abstracts (250 words maximum), in French or English, should be sent to Thierry Ngoosso, Senior Research Fellow, Institute for Business Ethics, University of St.

Gallen & Lecturer of Philosophy & Director of EthicsLab, UCAC (thierry.ngosso@unig.ch); Florian Wettstein, Professor and Chair of Business Ethics, and Director of the Institute for Business Ethics, University of St. Gallen (florian.wettstein@unig.ch) and Nien-hê Hsieh, Professor of Business Administration, Harvard Business School (nhsieh@hbs.edu) by September 30th, 2019. Selected proposals will be known by October 15th, and we expect full papers by January 31st, 2020. African-based scholars are particularly encouraged to apply. The conference organisers plan to award five conference grants to select African-based scholars, covering 3 days accommodation and a return flight to Yaoundé.

We are happy to count as confirmed keynote speakers:

Danwood Chirwa, University of Cape-Town, South Africa
Flaviana Charles, Business and Human Rights Tanzania, Tanzania
Jean Didier Boukougou, Catholic University of Central Africa, Cameroon
Viviane Ondo Biwolé, University of Yaoundé II, Cameroon

This conference, which marks EthicsLab's first anniversary, is co-organized by the Yaoundé Ethics and Public Policy Laboratory (Catholic University of Central Africa, Cameroon) and the Competence Center for African Research of the Institute for Business Ethics (University of St. Gallen, Switzerland).

1^{er} anniversaire d'EthicsLab
Conférence Internationale
Yaoundé, Cameroun 17-18 mars 2020

La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme en Afrique

Le discours sur la responsabilité des entreprises par rapport aux violations des droits de l'homme a été modelé dans une large mesure par les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, issus des travaux coordonnés par John Ruggie alors Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme. Ces principes directeurs ont été approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et repose sur trois piliers : l'obligation de l'Etat de *protéger* contre des violations de droits de l'homme ; la responsabilité de l'entreprise de *respecter* les droits de l'homme dans leurs opérations, ; et la nécessité d'un plus grand accès des victimes aux réparations, qu'elles soient judiciaires ou non, pour les violations des droits de l'homme.

Cette conférence s'intéressera uniquement au second pilier du cadre de Ruggie, à savoir la responsabilité des entreprises de *respecter* les droits de l'homme. Si ce pilier demeure l'objet d'une attention scientifique soutenue, il ne l'est en majorité que dans les milieux académiques occidentaux. Une perspective africaine de ce que signifie et implique ce pilier continue pourtant de faire défaut bien que le continent africain demeure le terreau par excellence des nombreuses violations des droits de l'homme par les entreprises. C'est pourquoi cette conférence souhaite initier un dialogue avec les traditions intellectuelles, les expériences et les attentes relatives au continent africain, et explorer le potentiel de leurs contributions respectives aux débats en cours sur les entreprises et les droits de l'homme. Dans cette perspective, nous envisageons d'aborder quatre types de questionnement :

- 1) Questions de fondements : Quels sont les fondements de la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme ? Il s'agira ici d'examiner la notion de 'respect' elle-même, de s'interroger sur la manière dont des conceptions non-occidentales et particulièrement africaines pourrait aider à conceptualiser une notion de respect « au-delà de la non-nuisance » et de tirer les conséquences normatives d'une telle reconceptualisation pour la réalisation des droits de l'homme socio-économiques en Afrique.
- 2) Questions de politiques : Quels sont les avantages et les inconvénients de la diligence raisonnable par rapport aux droits de l'homme en tant qu'instrument ou acolyte de la responsabilité de respecter ? Nous souhaitons particulièrement examiner la manière dont le contexte spécifique de l'Afrique, marqué par la pauvreté et les conflits, pourrait contribuer à l'élaboration de politiques adéquates aussi bien au niveau de l'Etat que des entreprises.
- 3) Questions de droit : Quelles sont les implications de la prescription du respect des droits de l'homme en droit national et international et comment en le faisant cela pourrait-il contribuer à surmonter les lacunes actuelles du cadre juridique national de nombreux pays africains ? Compte tenu de la fragilité des institutions politiques dans de nombreux États africains et de l'absence de cadre juridique encadrant les obligations des entreprises par rapport aux droits de l'homme, l'on s'interrogera sur l'opportunité et l'utilité de la mise en place d'un cadre juridique plus contraignant qui

iraient au-delà de l'approche non contraignante préconisée par le cadre de référence de Ruggie.

- 4) Questions d'éthique : Que devraient faire les gestionnaires et les dirigeants d'entreprise en l'absence de lois et de politiques ? Notre objectif ici sera d'examiner les obligations éthiques spécifiques des dirigeants d'entreprises locales et multinationales en se demandant ce qu'il est raisonnable d'exiger d'eux sur le plan moral lorsque le cadre réglementaire est inexistant ou inopérant.

Les propositions d'intervention et leur résumé (250 mots maximum), en français ou en anglais, doivent être envoyées à thierry.ngosso@unisg.ch; florian.wettstein@unisg.ch et nhsieh@hbs.edu au plus tard le 30 août 2019. Les propositions sélectionnées seront communiquées au plus tard le 15 septembre 2019 et les textes définitifs sont attendus pour le 31 décembre 2019.

Nous attendons des propositions de toute discipline qui contribueraient à répondre à ces questions. Les propositions et les résumés (250 mots maximum), en français ou en anglais, doivent être envoyés à Thierry Ngosso, chercheur postdoctoral à l'Institut d'éthique des affaires de l'Université de Saint-Gall, et Enseignant associé de philosophie et Directeur d'EthicsLab à l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) (thierry.ngosso@unisg.ch); Florian Wettstein, Professeur et titulaire de la chaire d'éthique des affaires et Directeur de l'Institut d'éthique des affaires de l'Université de Saint-Gall (florian.wettstein@unisg.ch) et Nien-hê Hsieh, Professeur d'administration des affaires à la Harvard Business School, Université de Harvard (nhsieh@hbs.edu) au plus tard le 30 septembre 2019. Les propositions retenues seront connues le 15 octobre et nous attendons les communications complètes d'ici au 31 janvier 2020. Nous encourageons particulièrement les chercheur-e-s basé-e-s en Afrique à soumettre des propositions. A cet effet, le comité d'organisation envisage de couvrir trois jours d'hébergement et un billet aller-retour à Yaoundé pour cinq chercheur-e-s basé-e-s en Afrique dont les propositions auront été jugées excellentes.

Nous sommes heureux de compter parmi les conférenciers principaux :

Danwood Chirwa, Université de Cape-Town, Afrique du Sud
Flaviana Charles, Business and Human Rights Tanzania, Tanzanie
Jean Didier Boukougou, Université catholique d'Afrique centrale, Cameroun
Viviane Ondo Biwolé, Université de Yaoundé II, Cameroun

Cette conférence, qui marque le premier anniversaire d'EthicsLab, est coorganisée par le Laboratoire d'éthique et de politiques publiques (Université catholique d'Afrique centrale, Cameroun) et le Centre d'études africaines de l'Institut d'éthique des affaires (Université de Saint-Gall, Suisse).